

CONCLUSION

Le développement durable exige une démarche intégrée de prise de décision, tenant compte des répercussions environnementales, économiques et sociales de chaque mesure. Il suppose également un engagement en faveur de l'équité entre générations présentes et futures et fait ressortir la nécessité pour l'humanité de vivre selon ses moyens du point de vue écologique. Pour y arriver, il faut garantir, à l'échelle de la planète entière, un environnement sain, une économie stable et une répartition équitable, entre les nations, des coûts et avantages du développement durable.

Le développement durable est devenu pour les Canadiens une valeur essentielle et a des liens directs avec l'élaboration des politiques extérieures du Canada en matière de commerce, de prospérité, de paix et sécurité mondiales, de protection de l'environnement et de promotion des valeurs et culture canadiennes.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international reconnaît qu'il doit intégrer les principes du développement durable à ses objectifs de politique étrangère. Il reconnaît également la nécessité de garantir que sa propre performance à cet égard appuie et reflète ses activités internationales.

Le Ministère accepte de relever le défi que constitue le travail à venir. En adoptant *Action 2000* comme cadre fondamental, le Ministère manifeste clairement son engagement envers le développement durable de la planète pour les générations actuelle et futures.

